

● **Octobre-novembre et décembre 1801 (1^{ère} inondation le 11 octobre, 2^e inondation le 8 novembre, 3^e inondation le 5 décembre) :**

BM Avignon, ms 5342, Livre de raison de François Joseph Simon Castion, notaire de Caderousse, 1791-1828.

11 octobre 1801 : *"Le Rhône est sorti de son lit si rapidement de sorte que dans quelques heures, il a augmenté de plus de 12 pans au point qu'il ne s'en falu que d'environ 2 pans qu'il soit entré dans Caderousse en passant par-dessus les chaussées qui sont tout autour. Il a fait beaucoup de mal dans le terroir"*.

BM Arles, ms 491, p. 375-379

"Les grandes pluies d'automne qui tombèrent du ciel ayant fait élever extraordinairement les eaux du Rhône jusqu'à 9 pouces au-dessus du quay du port d'Arles (1), les chaussées supérieures à Tarascon, qui étoient ouvertes depuis le 11^e octobre inondèrent de le 8^e novembre 1801, et le 9^e et 10^e du même mois, les ouvertures s'étoient multipliées depuis Tarascon jusqu'à la Mer, on ne vit plus qu'une surface d'eau depuis le village de Boulbon jusqu'à la Méditerranée, et l'on compta dans le terroir du Tresbon et du Plan du Bourg du domaine d'Arles, la quantité de quatre-vingt-dix maisons de campagne dans l'eau.

Dans un si grand danger, la plus part des habitans montés sur les toits et levant leurs mains au ciel ne cessoient d'implorer l'assistance divine, et celle des hommes. Les pleurs des enfants, les lamentations des femmes et les beuglemens des bestiaux qu'on avoit fait monter dans les greniers, le bruit des ondes, la pluie qui tomboit par torrent, tout cela joint aux sifflemans de la foudre mêlés aux éclats du tonnerre et au feu des éclairs présentoient le plus affreux tableau.

Dans la ville d'Arles, les quartiers de la Cavalerie, et de La Roquete, à la rive droite du Rhône, le faubourg de Trinquetaille offroient le même spectacle. Mais bientôt, des bateaux furent couverts de marins intrépides, pour porter du secours tant aux habitans de la ville qu'à ceux de la campagne qui se trouvoient dans le danger. A l'arrivée de ceux qu'on portoit du dehors, on apprenoit toujours quelques nouveaux malheurs. Il s'étoit la perte des provisions d'un ménage, d'un père de famille. Là, la perte d'un nombreux troupeau qui, surpris dans la nuit par les eaux, avoit été étouffé dans le parc (2). Enfin, d'un autre côté, s'étoit la perte des attrails de ménagerie, des meubles des maisons. Si l'on montoit sur les chemins des remparts de la ville, sur les tours, on ne voyoit que la représentation d'une mer courroucée, des débris des métairies, et des bestiaux entraînés par la mêlée.

Tout ce récit n'est pourtant que le prélude de plus grands Malheurs qui se succéderont".

(1) Dans la Gazette de France du 27 septembre 1801, n°1440, dans le récit qu'on a fait de cette inondation, on a dit qu'elle avoit surpassé de 4 pieds celle de 1755, tandis qu'elle a été un peu moindre ; celui qui a fait insérer cet article est excusable si c'est pour intéresser le gouvernement en faveur des Arlésiens. Mais pour l'histoire, on doit dire la vérité. J'ai vu l'une et l'autre de ces inondations, et j'ai des données justes.

(2) Ce parc étoit sur les Coustières de la Crau du coté de Gragine et appartenait au S. [sic].

BM Arles, ms 491, p. 375-379 (P. Véran)

"Le 5^e décembre, les eaux du Rhône qui avoient un peu diminué, augmentèrent de nouveau et ne firent que croître jusqu'au 18 du même mois. Pendant ce temps-là, leur élévation fut toujours du centre de la fleur de lis jusqu'à deux pouces au-dessus, et les eaux ne cessèrent de verser sur le territoire d'Arles par les brèches aux chaussées de Tarascon et d'Arles.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Le 10^e décembre, un petit bateau venant de Notre-Dame-de-la-Mer chavire en abordant à Trinquetaille, et sur neuf personnes qui y étoient, il y en eut trois qui périrent, parmi lesquelles se trouva la demoiselle Roux, femme Chatelar du superbe monastère de Montmajour. Les quatre marins qui sauvèrent les autres naufragés reçurent chacun du gouvernement une gratification de cent francs. Le 29 décembre 1801, le vent d'Est qui tourna le lendemain à l'Ouest fit augmenter de nouveau les eaux du Rhône au point que dans la nuit du 31 décembre, nonobstant un vent du Nord très froid, le Rhône s'éleva jusqu'au centre de la fleur de lys, et pendant les journées froides des 1^{er} et 2^e janvier 1802, il porta son élévation à deux pouces du plan [...]". [suite sous l'année 1802].

Observations sur les inondations du Rhône de 1755 et 1801

"Quelques personnes ont prétendu que l'élévation des eaux du Rhône du 10^e novembre 1801 a été moindre que celle du 1^{er} décembre 1755. Je vais rapporter sur ce point quelques observations que j'ai faites sur ce sujet comme témoin oculaire des deux inondations de 1755 et 1801.

Dans le moment que la diminution des eaux permit de parcourir les endroits qu'elles avoient occupés lors de la plus haute élévation qui fut le 10 novembre 1801, je visitais les lieux où je savois qu'il y avoit des marques immuables de la plus haute élévation des eaux de 1755, et je vis :

1^o. Sur une marque tracée sur le rempart du quay que les eaux avoient été douze pouces (1 pied) au-dessous de 1755.

2^o. Que cette moindre élévation avoit été marquée à quelque chose près sur le mur de la gardete du Pont du côté de Trinquetaille et sur le mur du moulin à eau de la porte de La Roquette.

3^o. Que dans le jardin du nommé Jacquet ci-devant à Mr Roman de Gageiron, proche la Genouillade et les arches du canal de Craponne, l'élévation des eaux de 1801 avoit été moindre de 6 pouces qu'en 1755.

4^o. Que dans le ci-devant couvent des Carmes déchaussés vis-à-vis les anciennes cuisines, l'élévation des eaux de 1755 étoit de 9 pouces 6 lignes au-dessus de celle de 1801.

5^o. Ayant été au Pont de Crau, à l'endroit où se trouvent les degrés pour descendre de l'aqueduc de Craponne sur la chaussée du dit Pont, j'observai que la plus haute élevée des eaux à ce point, avoit été à un pied neuf pouces au-dessous du sommet du couronnement du mur du Canal de Craponne du côté du Levant, c'est-à-dire que les eaux avoient été une toise 1 pied 2 pouces 6 lignes au-dessus du trottoir du Pont de Crau qui longe l'aqueduc du Canal Craponne. Que le garde fou de la chaussée du côté de l'avenue des eaux, construit avec de gros quartiers de pierre, avoit été complètement renversé par la force des eaux. Que deux arches de l'aqueduc proche les moulins de Craponne avoient été entamées, et qu'une élévation d'eau de quelques pouces de plus auroit infailliblement renversé toutes les arches de l'aqueduc, peut-être encore celles de la chaussée du Pont.

6^o. J'appris bientôt après qu'au Mas d'Espinaud, proche l'étang de Mayronne, les eaux avoient été plus élevées qu'en 1755, qu'au village de Vallabrègues, une lieue au-dessus de Tarascon, les eaux avoient été plus hautes de 2 pouces qu'en 1755, qu'à Tarascon aussi elles avoient été également à 2 pouces au-dessus de 1755.

7^o. Une note qu'on m'envoie d'Avignon m'apprit que l'élévation des eaux du Rhône à l'époque de 1801 avoit été 11 pouces au-dessous de celle de 1755, que toutes les rivières depuis Vienne avoient donné mais que l'Ouvèze et l'Ardèche avoient le plus fourni, que la première surtout avoit changé de lit, que la Durance avoit été débordée, mais qu'elle n'avoit pas donné la même quantité d'eau qu'en 1755, qui s'étoit jointe alors avec le Rhône dans le territoire d'Avignon, ce

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



qu'elle n'avoit pas fait dans cette dernière circonstance. Ensuite que la campagne d'Avignon avoit été moins inondée qu'en 1755.

De toutes ces observations je tire les conséquences suivantes :

1°. Que la moindre élévation des eaux du Rhône, entre la ville d'Arles et le faubourg de Trinquetaille, procède de ce que les arches de la chaussée du Pont de Crau, et celles de l'aqueduc du canal de Craponne n'ayant pas été autant bouchées par les meules de paille, de foin, et autres herbages des marais, comme en 1755, la regonfle des eaux n'a pas été aussi fort qu'en 1755 et n'a pas forcé. Par conséquent, un retour dans le Rhône d'un volume d'eau aussi considérable qu'en 1755 avant le renversement du pont et de l'aqueduc.

2°. Que si l'on trouve dans le jardin Jacquet une moindre élévation de 6 pouces qu'en 1755, la cause doit en être également attribuée au regonfle des eaux qui fut en 1755 plus considérable qu'en 1801.

3°. Que si l'on trouve dans le ci-devant couvent des religieuses Carmes déchaussés une élévation de 9 pouces 6 lignes plus forte qu'en 1801, cette différence provient de ce qu'en 1755 les eaux ayant été arrêtées par la barre du pont de Crau, elles se précipitèrent tout à coup lors de sa chute, et furent forcées pendant un instant de s'élever au point qui y est marqué, ce qui n'est pas arrivé le 18 novembre 1801.

4°. Que si les eaux ont été plus élevées au mas d'Espinaud, proche l'Etang de Meyranne, qu'en 1755, cette différence provient encore de ce qu'en 1755 les eaux du territoire tombaient dans le Rhône par les ouvertures des chaussées depuis la ville d'Arles jusqu'à la Tour de Mollégès, au lieu qu'en 1801 les eaux du Rhône se jettèrent sur le terroir par les ouvertures aux chaussées du Mas de la Ville, et de la Tour de Mollégès et que ces eaux avoient été arrêtées par les digues des canaux de Vuidanges et les chaussées du Rhône depuis la Tour de Mollégès jusqu'au-delà de Galignan, et encore par la langue de terre de la Crau qui fit refluer les eaux pendant quelques temps.

5°. Que si à Vallabrègues, les eaux du Rhône ont été plus élevées de 2 pouces qu'en 1755, c'est parce qu'à l'époque du 10 novembre 1801 la rivière du Gard qui est au-dessous d'Avignon [sic] étoit plus débordée qu'en 1755, ce qui donna la même élévation de 2 pouces qu'on trouve à Tarascon.

6°. Que si l'élévation des eaux à Avignon a été moindre de 11 pouces qu'en 1755, c'est que la rivière de la Durance n'a pas été autant débordée qu'en 1755, puisqu'il est dit qu'à cette époque que les eaux de la Durance s'unirent à celles du Rhône, c'est encore que la Sorgue ne fut pas autant débordée cette fois-ci.

7°. Que si l'élévation des eaux du Rhône, tant à Arles qu'au-dessus du pont de Crau, a été moindre de 4 à 6 pouces qu'en 1755, c'est qu'à l'époque du 10^e novembre 1801, la Durance n'a pas été autant débordée qu'en 1755, et par conséquent qu'une partie de ses eaux n'a point franchi ses digues pour venir jeter ses eaux dans les marais d'Arles par la gorge de Saint-Gabriel comme il arriva en 1755. Enfin qu'il est arrivé qu'à l'époque du 10^e novembre 1801, les ouvertures des chaussées au-dessous de Tarascon ont fourni sur le terroir inférieur un volume d'eau assez considérable pour faire perdre au pont d'Arles les 2 pouces d'élévation qu'on a renvoyé à Tarascon.

Enfin, il est à observer que les chaussées du Languedoc &c. n'ont été conservées que parce que celles depuis Boulbon jusqu'à Tarascon ont été complètement renversées dès le premier instant de l'élévation dans les eaux du Rhône.

Il est à observer encore que si l'on met les chaussées du Rhône depuis Tarascon jusqu'à Arles au-dessus de l'élévation des eaux de 1755, il est à craindre que dans une élévation extraordinaire, il n'arriva par l'emportement de ces chaussées, le renversement de la chaussée

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



du pont de Crau ne soient pas assez élevées pour donner une plus grande fuite aux eaux, et qu'au contraire elles les retardent dans leur cours, et les font refluer de 5 à 6 pieds, ce qui n'arriveroit pas si elles n'avoient été mises à la même élévation que celles du canal de Craponne.

D'après tout ce que je viens de dire, je conclus que quoique les eaux du Rhône entre la ville d'Arles et le faubourg de Trinquetaille ayant été moins élevées le 10^e novembre 1801 que le 1^{er} décembre 1755, elle ont cependant fourni par la durée de leur élévation un volume d'eau sur les territoires du Tresbon et du Plan du Bourg 30 fois plus considérable que celui que fournirent les eaux du débordement de 1755.

Dans ce temps vraiment désastreux, les habitans d'Arles sollicitèrent du gouvernement des indemnités ; des rapports furent faits, pour constater tous les dommages soufferts, mais tout fut inutile, et les impositions furent payées comme si rien n'étoit arrivé".

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

Novembre 1801 : Crue du Rhône et de la Durance, qui atteint 5 m à Mirabeau et 3,42 m à Bonpas.

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues du Rhône, 1226-1856, 1857.

9 novembre 1801 : la hauteur des repères au-dessus de l'étiage voisin fut de 6,94 m à Avignon (repère de l'ancienne échelle en face de la maison dite de la Madone à 200 m amont du pont Saint-Bénézet).

BM Arles, ms 491, p. 177 : octobre, novembre et décembre 1801 (P. Véran)

11 octobre 1801 :

"Inondation. Les eaux du Rhône n'étaient à Arles qu'à 4 pouces au-dessus du quay. Et il ne fut que par le mauvais état des chaussées depuis Tarascon à Arles que les terroirs du Trebon et Plan du Bourg furent inondés".

8, 9, 10 novembre 1801 :

"Nouvelle inondation dans les mêmes terroirs".

5 décembre 1801 :

"Nouvelle inondation dans les mêmes terroirs".

31 décembre 1801 :

"Nouvelle inondation dans les mêmes terroirs".

ADBR 5 S 10 /10, Mémoire de l'ingénieur Gorsse : Rédaction de plusieurs faits d'observation relatifs au projet du Canal d'Arles

(EXTRAIT)

Causes générales d'inondation

"La partie supérieure du Plan du Bourg peut être inondée par le Rhône lorsqu'il surmonte les chaussées qui défendent le terroir de Châteaurenard et de Barbentane, par les eaux pluviales lors des grandes averses, entre Mouriès, Saint-Rémy, Barbentane, Tarascon et Arles.

La partie inférieure du Plan du Bourg est inondée lorsque la supérieure est sous les eaux. Cependant, les hauteurs de Bras mort ne sont pas alors toujours couvertes d'eau. Pour qu'elles le soient il faut, comme je l'ai déjà dit, des inondations mémorables.

La partie inférieure du Plan du bourg peut être inondée par la mer.

Les inondations mémorables sont les seules dont je dois m'occuper ici ; elles ne sont dues qu'au Rhône, aux eaux pluviales et à la mer. Celles de la Durance seules ne sont pas très

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



dangereuses ; elles rentrent dans le cas d'inondation ordinaire, mais elles sont un accroissement terrible de malheur lorsqu'elles arrivent en même temps que celles du Rhône.

Parmi les inondations mémorables du Rhône, je puis citer celles de 1705, 1706, 1708, 1711, 1745, 1745, 1801.

Inondations mémorables

L'inondation la plus mémorable de la mer paraît être celle de 1802. L'inondation la plus mémorable due aux eaux pluviales paraît être celle de 1806.

L'inondation de 1755 a été la plus désastreuse pour la ville et le terroir d'Arles. Elle fut plus forte que les inondations précédentes. La plus haute période de l'inondation fut le 1^{er} décembre, une grande partie du pont de Crau fut renversée et pour comble de malheur, les eaux furent glacées par le grand froid.

Celle de 1801 a été la plus forte

L'inondation de 1801, moins désastreuse que celle de 1755, fut cependant plus forte. Le Rhône, la Durance et la mer agirent simultanément, ainsi, cette inondation dont j'ai été témoin est celle dont je dois m'occuper dans ce travail.

Inondation de 1801

Cette inondation eut lieu dans le mois de brumaire. Le Rhône surmonta et renversa les chaussées qui sont entre Boulbon et Tarascon et qui n'étaient pas entretenues depuis longtemps. Il fit de brèches considérables aux chaussées qui sont entre Tarascon et Arles. Les eaux accumulées contre le pont de Crau croissaient encore lorsque la Durance surmonta ses chaussées entre Barbentane et Châteaurenard.

La hauteur d'eau devint si forte au pont de Crau, que la chaussée au-dessus d'Arles fut surmontée et rompue en plusieurs endroits par les eaux d'inondation qui se déversèrent dans le Rhône, plusieurs quartiers de la ville furent inondés. Les chaussées adjacentes à la porte de la Cavalerie furent rompues. Les eaux retombaient dans le Rhône avec une vitesse considérable.

Les chaussées depuis Arles jusque au mas d'Icard ne furent pas renversées par le Rhône mais, la Crau offrant à la hauteur de ce mas aux eaux d'inondation un petit débouché, ces eaux surmontèrent les chaussées vis-à-vis le Mas de la Ville, de la Mollegès, et à la hauteur de la roubine de Meyranne, elles renversèrent la chaussée et retombèrent dans le fleuve.

Les chaussées depuis Icard jusqu'à Parade ne furent pas surmontées par le fleuve à cause de l'activité des habitants du Mas-Thibert, mais vis-à-vis Parade le fleuve surmonta et rompit les chaussées, ce qui augmenta la hauteur d'inondation dans la partie inférieure du Plan du Bourg.

Tout le territoire fut inondé depuis les chaussées jusques au pied de la Crau. Il y avait sur les hauteurs de bras mort 0 m 60, 0 m 75 d'eau. Les levadons, ou petites chaussées qui sont sur la droite de l'étang de Landre, furent surmontés d'un mètre. Il y avait 0 m 50 d'eau dans la Cabane de la Pisserote. Les eaux des Gazes s'élevèrent de 1 m 50 au-dessus de leur étiage ; elles tenaient au niveau du sol des Cabanes qui sont sur la douve des canaux.

Le mas du Radeau fut inondé ; il y avait 0 m 60 d'eau dans l'écurie de ce mas. L'eau parvint au niveau du sol de la Favouillane. A Parade, la hauteur d'eau dans la cuisine du mas était de 0 m 60.

A l'Etourneau

A Mas-Thibert

A Saint-Arcier [Champtercier]

A Beine

A Galignan

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Au Mas d'Icard

Au Mas de la Ville, il y avait 1 m 75 d'eau dans la cave ; à Arles, porte de la Cavalerie, elles vinrent au niveau de la promenade.

Les eaux d'inondation séjournèrent plus ou moins dans le Plan du Bourg suivant la hauteur des lieux inondés. Les herbages de la Porcelette et de Parade furent couverts d'eau pendant quatre mois. La partie inférieure de ces herbages est du reste inondée en général pendant neuf mois de l'année. Mais je n'entends parler que de l'exercice d'inondation du Rhône à la Durance et à la mer.

Je ne dois pas terminer cet article sans dire que l'inondation de brumaire avait été précédée par une inondation en vendémiaire dans le terroir de Parade eut à recevoir en même temps les eaux des inondations de Tarascon, et celle que le fleuve déverse à la hauteur du mas. Mais comme l'inondation au-dessus de Tarascon n'était pas très forte, les eaux ne surmontèrent point les hauteurs de Bras mort, elles ne parvinrent ni au village ni à Rabattau ni au Radeau, elles ne parvinrent pas au mas de Parade. Toute l'eau se déversa naturellement par bras mort et par les herbages dans les étangs du Ligagneau, du Landre et du Galéjon [...]"

ADBR, 5 S 10/11, Faits d'observations relatifs au projet du canal d'Arles à Bouc [attribuable à Gorse, ingénieur des Ponts et Chaussées], 12 novembre 1806

"L'inondation de 1801, moins désastreuse que celle de 1755 fut cependant plus forte. Le Rhône, la Durance et la Mer agirent simultanément, ainsi cette inondation dont j'ai été témoin est celle dont je dois m'occuper dans ce travail. Cette inondation eut lieu dans le mois de brumaire, le Rhône surmonta et renversa les chaussées qui sont entre Boulbon et Tarascon et qui n'étaient pas entretenues depuis longtemps : il fit des brèches considérables aux chaussées entre Tarascon et Arles, les eaux accumulées contre le pont de Crau croissaient encore lorsque la Durance surmonta es chaussées entre Barbentane et Châteaurenard. La hauteur d'eau devint si forte au pont de Crau que la chaussée au-dessus d'Arles fut surmontée et rompue en plusieurs endroits par les eaux".

BM Avignon, ms 6464, n°93

Inondations des 18 vendémiaire (10 octobre) et 18 brumaire (9 novembre) an X (1801) :

"On en a vu deux assez considérables à un mois d'intervalle, l'une le 18 vendémiaire an 10, et l'autre le 18 brumaire. Dans la 2^e, les eaux s'élevèrent à près de quatre pieds de plus que dans la première ; il ne s'en fallut que de treze pouces pour que l'inondation fut aussi forte qu'en 1755. Les 2^e (sic) au matin, les eaux s'étaient déjà retirées ; il survint un tems noir avec pluie, tonnerre, et la pluie dura jusqu'au soir sans cesser. Les eaux rentrèrent le lendemain dans la ville. Le tems s'éclaircit ; le vent du Nord commença à se faire sentir ; les eaux se retirèrent en peu d'heures. On eut une quatrième inondation aussy forte le 17 frimaire".

AC Arles, 1 D : Extrait des registres de délibération des séances de la mairie d'Arles, 21 brumaire an X [12 novembre 1801]

Inondation datée du 18 brumaire [9 novembre] ; lettre du commissaire de police d'Arles aux citoyens, maire et adjoints de la ville d'Arles, 21 brumaire an X :

"Les eaux du Rhône ont renversé une partie des digues qui le contiennent et surversent actuellement par dessus celles qui subsistent encore ; le Trébon, le Plan du Bourg, la Camargue et la partie inférieure de la Crau dont le pont est sur le point de crouler, sont entièrement submergées. Tout ce territoire est enseveli sous dix pieds d'eau".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Le dossier comporte un rapport de police détaillé des événements, un rapport du capitaine du port (21 brumaire an X) : des bateaux sont partis au secours des mas, 6 bateaux la veille et le matin, avec 31 hommes.

AC Arles, 1 J 56, Transcription de la lettre du Commissaire du port d'Arles du 21 brumaire an X
"Arles, ce 21 brumaire an X.

Le Capitaine de port

Au Citoyen Maire et adjoints de la commune

Six bateaux sont partis hier soir et ce matin armée [sic] de trente et un hommes, trois des dits commandés par les patrons Nicolas Biffon, Jean Trouche, et Emmanuel Vincent Batière, sont été dirigés dans la Camargue, l'un dans la partie du Nord-Ouest, l'autre au S-O, et le troisième dans la partie du Sud-Est. Cette direction embrasse toute la Camargue. Chaque patron est porteur de son arrêt qu'il suivra exactement et fera le raport de ses opérations.

Les trois autres barques sont été dirigées au Plan du Bourg, ainsy qu'il suit. Patron Clément est parti par la Roquette, passant à la Moncarde, a l'ordre de se porter sur tous les mas du lieu jusqu'à Galignan, l'Atillon, Champtercier et Jean Conderse avec sa barque passe par le Rhône et entrera dans les terres à mas Tibert où il y a beaucoup plus de danger pour les personnes qui ont des cabannes, qui ont pu être entraînées par le courant. Jean Peynard commande la troisième entre dans le terrain à Boisviel. Cette distribution nous met à même de porter dans la même journée de besoin partout où les circonstances l'exigeront. Vous avez, en conséquence, Citoyen Maître, à vous procurer de moyens pour subvenir au payement des personnes employées à ces travaux. Vous avez de plus trois barques équipées de quinze hommes qui ont été commandées avant-hier pour le Trébon".

*Salut et respect
Chablier*

AC Arles, 1 J 56, Transcription du rapport du Commissaire de police d'Arles dans sa tournée sur les lieux inondés en novembre 1801

"L'an dix de la République française et le dix-neuf brumaire [10 novembre 1801] à sept heures du matin, Nous Jean-Baptiste Jehan, commissaire de police de cette ville d'Arles, 2^e arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, étant instruit par divers citoyens que la nuit dernière, le Rhône ayant rompu ses digues en divers points de sa rive gauche depuis au-dessus de Tarascon jusqu'en cette commune avait inondé tout le terroir du Tresbon et du Plan du Bourg, nous sommes de suite transportés aux divers quartiers de cette ville le long des remparts et avons remarqué qu'en effet, ces deux parties de notre territoire ne représentent plus qu'une mer, que les eaux avaient pénétré bien avant dans toutes les rues et traverses qui aboutissent au port, qu'elles étaient entrées du côté de La Roquete jusqu'à la traverse des cy-devant pénitents blancs et du côté de la Cavalerie jusqu'à la place du Saint-Esprit, au point qu'on pouvait aller par bateau dans toutes ces rues ; qu'enfin, les eaux et l'inondation augmentaient toujours. Après avoir donné avis d'un événement aussi désastreux aux citoyens Maire et adjoints de cette ville, nous avons averti le citoyen Emmanuel, marin, à mettre à notre disposition une bette, dont il est propriétaire et avons requis ledit cit[oye]n Emmanuel, les c[itoyen]s Jean Masset [ou bien Maffet], F[rançois] Olivier, Langue Rangeon et Trebassieu, tous cinq marins, à venir avec nous

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



sur lad. bette, à quoi lesdits ont satisfait. Nous avons aussi invité le citoyen Etienne Jean, agriculteur de venir prendre près la manufacture du tabac ladite bette dudit citoyen Emmanuel et de l'emporter sur sa charrette attelée à deux colliers jusqu'à la susd. place du Saint-Esprit, ce qui a été exécuté par ledit Etienne Jean. Nous nous sommes embarqués sur ladite bette avec lesdits cinq marins et suivant la rue de la Cavalerie, nous avons remarqué que les maisons de cette rue et des traverses qui y aboutissent étoient pleines d'eau presque jusqu'au 1^{er} étage, que le mouvement des eaux avoient même fait s'écrouler une partie intérieure des maisons habitées par le citoyen Berton maréchal et Tassi, bourrelier. Nous avons donné des ordres pour faire étançonner ces deux maisons et faire enlever et transporter en des lieux désignés par lesdits Tassi et Berton les effets contenus dans leurs dites maisons. Nous avons aussi fait fournir au citoyen Garaudon un bateau pour aller prendre des brebis et autre choses qu'il avait dans quelque écurie du côté des Récollets et qui couraient le plus grand danger.

- Départ pour le Trébon :

Nous avons continué notre course sortant par la Porte de la Cavalerie et avons parcouru le Trébon dans l'intention de porter du secours aux citoyens qui habitent les mas situés audit Trébon pour leur procurer l'assistance dont ils pourraient avoir besoin, comme pour empêcher et détourner, les projets des voleurs et des malveillans.

- Mas de Vallier et de Boqui :

Nous avons trouvé le mas de Vallier abandonné par le fermier ; dans celui de Boqui, le fermier nous a dit que David de Grignan qui avait passé le matin devait le prendre à son retour du mas de Forbin et l'emmenner à Arles et qu'il pourrait attendre sans danger le retour dudit David.

- Bateau conduit par Le Brillant au secours du mas d'André :

Après avoir dépassé ces deux mas, nous avons aperçu aux environs du mas dit d'André un bateau dont l'équipage nous a d'abord donné toute espèce de soupçons parce qu'il apporta nous fuir et gagner le large. Nous lui avons courru sus à force de rames et bientôt, nous sommes aperçus qu'il n'avait suivi cette marche que pour mieux prendre le courant de l'eau. Aussi, quand nous l'avons atteint, nous avons reconnu qu'il était conduit par le citoyen Pierre Malin dit le brillant et par trois autres en portefaix venant de porter du secours au fermier dudit mas d'André, et d'autant qu'en partant de la Cavalerie quelqu'un nous a témoigné de la sollicitude [mis pour "inquiétude"] sur le retard que ledit équipage mettait à revenir dudit mas. Nous avons invité ledit Brillant à presser sa marche pour aller rendre compte à ceux qui l'avaient envoyé audit mas d'André, après nous être informé et assuré de lui qu'audit mas on n'avait plus besoin de rien.

- Autre par David de Grignan venant de porter secours au mas de Forbin :

A mi-chemin du mas de Boqui et de celui de l'Aze, nous avons rencontré un batteau plat équipé de quatre personnes et commandé par David de Grignan, conduisant à Arles, 1^e Le fermier du mas de Forbin, ses enfants et partie de ses hardes, linge, &c. et 2^e une vingtaine d'agneaux morts qui appartenaient au fermier du mas de Préricadou, et qui avaient péri étouffées et noyées dans la jasse du mas des Baumettes où on les avait remisés la veille. Ledit David nous a promis de ne pas oublier de prendre dans son bateau le fermier du mas de Boqui pour le transporter à Arles.

- Autre par le capitaine du port au mas de l'Aze et autres mas :

Nous avons aperçu vers la chaussée un savoyardo couvert et arretté et à quelques cent pas en-dessous un petit bateau courant çà et là. Nous allions vérifier ce que c'était, lorsque approchant du mas de l'Aze, nous avons vu un bateau commandé par le citoyen Chabrier, capitaine du port.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Nous l'avons abordé pour prendre dudit Chabrier des renseignements. Ledit citoyen Chabrier nous a dit avoir parcouru les mas situés le long de la chaussée, n'avoir rien trouvé de suspect et nous assuré avoir pourvu au besoin de ceux qui étaient dans la peine. Il a ajouté qu'il allait au mas sis sous celui de l'Aze où il était attendu et qu'il retournerait ensuite à Arles. Ces renseignements pris, nous avons vu qu'il ne nous restait qu'à aller du côté du mas de Viguier et traverser du côté des Ségonaux et nous sommes mis en marche pour cet objet.

- Mas de Grange :

Arrivé au mas de Grange, nous avons trouvé Louis Durand, fermier dudit mas, qui nous a dit avoir besoin de rien, que Thérèse Pocelinet, son épouse, avait accouché le 14 du courant à sept heures du soir, qu'il avait remis dans la matinée son extrait de mariage à l'équipage d'un bateau qui avait abordé son mas en le chargeant de venir en faire déclaration par devant l'officier public.

- De Rauchier :

Au mas de Rauchier, nous n'avons trouvé que le citoyen Rauchier, le propriétaire dudit mas, dans une chambre où l'eau commençait de pénétrer et où il marchait sur des chaises. Nous lui avons offert de faire transporter à Arles tous ses effets. Il nous a répondu avoir vu dans ce même mas l'inondation de 1755 et qu'il nous priait seulement de dire à notre retour à Arles au citoyen Guillaume Dumaine all^e [?], rue des Récollets, de venir demain avec un savoyardo le prendre avec ses effets, et comme il a persisté dans cette résolution, nous nous sommes rendus au mas des Vignes. Le citoyen Mison, fermier, était avec sa famille au plus haut étage où était au moins deux-cents septiers de blé, la plupart de ses meubles et linge et toute sa famille. Il nous a dit que les eaux avaient entraîné et fait périr une de ses mules. Son cheval était depuis hier sur un tas de fumier avec ses poules, n'ayant trouvé que le haut de ce tas de fumier pour les sauver. Notre idée était d'emmener ce cheval dans un bateau, mais n'en ayant qu'un petit, il y a eu à craindre que ce cheval s'effrayât et ne fit chavirer le bateau. Quelques instances que nous avons fait audit citoyen Mison de se retirer ailleurs et d'y transporter son blé, sa famille et ses effets, attendu que son mas est en état de délabrement, il nous a dit qu'il avait la confiance de se sauver et qu'il avait assez de provision pour le présent.

- Mas de Gilles :

Au mas de Gilles, le citoyen Gilles nous a chargé de dire à Boudone dans la ca de Sac de la Treille, rue Portagnel, de ne point lui envoyer de bateau attendu qu'il venait d'en acheter un, ajoutant qu'il n'avait essuyé aucun dommage et qu'il n'avait besoin de rien.

- Mas d'Alivon :

Au mas d'Alivon, des poules presque toutes blanches étaient sur un arbre au-devant du mas. Le citoyen Morand, propriétaire dudit mas, et ses domestiques étaient en dedans au 1^{er} étage et se sont mis à leur fenêtre et, interrogés s'il leur étoit arrivé quelque fâcheux événement et s'ils avoient besoin de secours, ils ont répondu que non. Et comme nous étions aux limites des terroirs d'Arles et de Tarascon et que d'ailleurs la nuit ap[p]rochoit, nous avons gagné du côté de la chaussée et nous nous sommes arrêtés à Parade pour y coucher.

- A Parade, les mules et les brebis sauvées sur les chaussées :

Audit Parade, nous avons trouvé le Citoyen Blanc, fermier, et ses domestiques sur la chaussée, occupés à surveiller leurs mules et brebis qu'ils avoient placées sur cette même chaussée pour les soustraire à l'inondation. Ils avaient fait un pont avec des planches sur lequel étoit une

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



échelle, et c'est par ce moyen qu'ils pénétraient par une fenêtre dans les chambres du plus haut étage de leurs maisons et par où nous passâmes nous-mêmes pour y passer la nuit.

Le lendemain vingt brumaire, ledit Blanc s'étant aperçu que les eaux avoient emporté beaucoup de ses astours de ménage, nous fîmes parcourir tous les environs par trois de nos marins qui trouvèrent à quelque distance du mas parmi de petits arbres des charrues, des planches et autres effets de ménage que le fermier reconnut pour être les siens et qui furent emportés chez lui. Après avoir pourvu à tous ses besoins, et qu'il nous eut chargé de prier le citoyen Blanc, rue du Saint-Esprit de lui envoyer certaines provisions dont nous primes la notte, nous partîmes de son mas dans l'intention de passer la brèche de la chaussée en-dessous dudit mas Parade pour aller de là dans les Ségonaux. Arrivés à la brèche et essayant de la passer, nous en fûmes empêchés par une pluie des plus considérables et qui nous forçat de courir nous remiser au mas des Baumettes. Arrivés aux Baumettes, nous montâmes par une échelle au premier étage où étoit Garcin, fermier dudit domaine, ses domestiques et sa famille et deux gros cochons. Il avoit eu le tems de conduire ses mules à l'ilon de Saxi et ses brebis à Saint-Estiène-du-Grès. Ses canards n'ayant pas su se retirer en un lieu où l'on put les alimenter, ledit Garcin avoit essayé de les retirer de l'eau par le secours d'un filet ; ses canards se prirent en effet dans le filet mais la corde ayant cassé, le filet retomba dans l'eau et les canards s'y noyèrent. Nous les retirâmes de l'eau par le moyen de notre bateau. Toutes les poules et les dindons dudit Garcin avoient été noyées la veille, et il nous les montra accrochées le long de ses murailles où il les avoit placées en attendant de pouvoir en tirer quelque parti. Ledit citoyen Garcin nous exposa que le citoyen Ginoux, fermier du mas des Prericadou, appartenant au citoyen Fassin, ayant remisé ses brebis dans la jasse des Baumettes eut la douleur d'y voir noyées le premier jour de l'inondation environ cinquante brebis et une vingtaine d'agneaux. Que les agneaux avoient été emportés hier matin à Arles par le C^{en} David de Grignan et les brebis à Fontvieille sur un bateau venu de Fontvieille et où la fille de service dudit Ginoux avoit été les vendre, que quarante brebis, qui avoient échappé au naufrage, avoient été portées dans son grenier à foin où elles étoient gardées à vue par Besson, berger dudit Ginaix, attendu que le plancher dudit grenier étoit tout percé. Il n'avoit pas fini son récit que nous entendions du fond de l'écurie au-dessous dudit grenier le bêlement plaintif de brebis et d'agneaux. Nous nous empressâmes d'ouvrir cette écurie, d'y entrer avec le bateau. Nous y trouvâmes deux brebis qui y étoient tombées par la trape dudit grenier, nonobstant les soins du berger et qui furent noyées au moment où nous les retirâmes de l'eau. Un agneau qui y étoit tombé fut sauvé et retiré plein de vie. Nous demandâmes audit Garcin si ledit Ginoux n'avoit pas essuyé d'autres maux et en quel état il pouvoit se trouver. Il nous a répondu que le mas dudit Fassin couroit le danger de s'écrouler sur ses fondements, que le fermier attendoit depuis hier que quelque bateau vint le sauver. Il pleuvoit à verse, néanmoins nous allâmes tous audit mas de PrericardoJu. Ledit Ginoux nous dit que quand il eut remisé ses brebis dans la jasse des Baumettes, où il en périt plus de la moitié, il ne put retourner à son ménage parce que les eaux inondèrent le terrain à dix à douze pans de hauteur [2,50 à 3 mètres], qu'il coucha audit mas des Baumettes, que son épouse, son enfant et sa domestique, craignant que le mas ne fut emporté par les eaux parce qu'il est en mauvais état, auroient préféré monter sur un arbre où elles avoient resté depuis le 18 quatre heures du soir jusqu'au lendemain dix heures du matin, qu'un bateau les eu retirées pour les remettre dans leur mas en plusieurs voyages. Quoique la pluie fut toujours plus considérable, nous transportâmes aux Baumettes la famille dudit Ginoux, ses effets, linge et son blé allant à vingt-cinq salmées environ. La pluie continuant et d'ailleurs le jour finissant, nous nous décidâmes à venir coucher à Arles où nous arrivâmes à sept heures du soir, avec les citoyens Emmanuel, Grangeon et Chabassieux, lesdits Maset et Oliviers étant restés aux Baumettes pour aider et secourir les voisins à l'aide du bateau que le citoyen Viset fermier de l'ilon de Saxy y avoit amarré vers les

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



quatre heure du soir. Lequel citoyen Viset nous avoit assuré que dans les ségonaux, tout étoit dans la consternation mais que néanmoins rien n'y avoit péri et que chacun avoit à peu près ce dont 'il avoit besoin, que les citoyens y communiquaient aisément les uns avec les autres à l'aide de bateaux qu'on y avoit vu qu'on s'étoit procurés.

- Notre retour et arrivée à Arles :

Nous avons amarré notre bette sous les barricades barrières et nous commissaire de police, après avoir recommandé auxdits Emmanuel, Grangeons et Chabassières d'être rendus demain à sept heures du matin à bord de leur ditte bette.

- Rapport à la mairie et avis aux amis parents et propriétaires des habitans du Trébon :

Nous sommes rendus auprès du C^{en} maire pour lui faire un rapport verbal de tout ce que dessus et nous avons ensuite rempli toutes les commissions qui nous avoient été données. Nous avons fait avertir la citoyenne V[eu]ve Autreman, copropriétaire du mas de Rauchier, et le citoyen Dumene d'envoyer un bateau audit mas de Rauchier, Boudone de n'en point envoyer au mas de Gilles, le citoyen Blanc de faire passer à Parade les objets demandés par le fermier dudit Parade, le citoyen Garcin d'acheter une bateau et de l'envoyer à son frère fermier des Baumettes, &c, &c.

- 21 brumaire : radoub de notre bateau. Départ et suite de nos opérations dans le Trébon. Mules noyées dans des vignes ; caisse de mort ; mas de Forbin écroulé ; retour à Arles :

Le vingt-un brumaire à sept heures du matin, nous nous sommes rendus à la Cavalerie sous le bureau de la barrière et avons trouvé la bette que nous y avons amarré hier à une charrette à sec, à cause que les eaux avoient diminué et s'étoient retirées à quelques pas. Les citoyens Emmanuel, Grangeons et Chabassieux se sont occupés à pousser leur ditte bette jusques dans l'eau. Une pierre s'est trouvée par-dessous et fait un trou à leur bateau. Nous avons invité de suite le citoyen Issen fils, charpentier, à venir radouber ce bateau, ce qui étant exécuté nous nous sommes embarqués. Sur le cours de la Cavalerie, le citoyen Rives, employé au transport des dépêches de la poste aux lettres nous a prié de le mettre à notre bord et de le conduire jusqu'à Tarascon. On s'est aussi embarqué et nous sommes partis en nous assurant de nouveau s'il n'était point arrivé de nouveaux malheurs aux divers mas qui sont dans le Trébon. Rien de plus particulier. Aux Baumettes, nous avons reçu dans le bateau les citoyens Masset et Olivier que nous y avons laissés hier et avons continué notre courre. Nous avons trouvé deux mules noyées dans des vignes au-dessus du mas des Renaud Terris de Tarascon. Arrivés au-dessus du Grand Mas près le pont de Lansac, nous avons débarqué ledit citoyen Rivas attendu que le terrain n'y étant point couvert d'eau le bateau ne pouvait plus aller. Ledit Rivas a été porter ses dépêches et est revenu à quatre heures de relevée en marchant sur la chaussée. Nous l'avons réembarqué et sommes retourné à Arles où nous sommes arrivés sur les sept heures du soir. Nous avons vu sur la chaussée près du mas de Renaud une caisse de mort, mais attendu l'heure tarde, nous avons renvoyé à demain les opérations que pouvait occasionner cette caisse. Nous avons trouvé une bourrique et deux mules mortes et noyées à certaine distance l'une de l'autre près la chaussée. Nous avons remarqué beaucoup de brèches faites par les eaux à ladite chaussée de distance en distance, par où les eaux avaient inondé le Trébon. La hauteur des eaux a été reconnue par nous être de trois mètres en général. Vis-à-vis le mas des Vignes, nous avons rencontré un savoyardo conduit par David de Grignan sous les ordres du citoyen Nathan Beaucaire, allant à son mas de Forbin dont il nous a dit que la nuit dernière, une muraille s'était écroulée. Arrivés à la tuilerie de la Cavalerie, nous y avons amarré notre bette, assignant lesdits C^{ens} Emmanuel, Masset, Grangeon, Olivier et Chabassieu à se trouver demain à la pointe du jour à ladite tuilerie pour repartir avec nous.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



- *Au mas de Vallier, divers astrues retrouvés :*

Le vingt-deux brumaire à la pointe du jour, les marins cy-dessus se sont rendus en notre domicile et nous sommes venus ensemble nous réembarquer à la Tuilerie pour le Trébon. Aux approches du mas de Viguiier, le citoyen Antoine Dessau [ou Deffau], fermier dudit mas, nous a prié de la chaussée où il était de venir le prendre pour se porter à son secours et lui aider à retirer de l'eau divers astrues de son ménage qui avoient été entraînés. Nous avons parcouru les environs de son mas, nous avons trouvé une charrue, d'autres instruments aratoires, des planches, une porte que le dit Deffau a assuré reconnaître pour les siens et que nous avons porté dans son jardin d'après ses intentions. La porte était de son écurie et en avait été enlevé par eau. Nous avons ensuite reporté ledit Deffau sur la chaussée d'où il est retourné à Arles.

- *Blé et effets du mas Forbin portés à Arles parce qu'une muraille dudit mas s'était écroulée :*

Nous avons poursuivi notre route et avons trouvé près le mas de l'Ase le citoyen Beaucaire fils dans un bateau conduit par David de Grignan portant de son mas de Forbin à Arles du blé en quantité. Ledit Beaucaire nous a dit avoir besoin de nos secours à son dit mas où il avoit laissé le citoyen Roland, occupé à surveiller l'exportation du restant de son blé. Nous avons été audit mas de Forbin. Ledit Roland fesoit remplir les sacs de blé et à mesure qu'il y en avait assez de pleins pour faire un chargement, nous l'avons fait emporter sur des bateaux venus exprès, à la Cavalerie où des charrettes l'ont reçu pour le charrier dans les greniers dudit Beaucaire. Le blé et autres effets dudit mas de Forbin étant tous transportés, nous avons repris la suite de nos opérations.

- *Deux charrues marquées g et dont nous n'avons pu trouver le maître :*

Entre le mas d'André et celui de Grange, nous avons trouvé au pié d'un ormeau deux charrues dites fourca complets et tout montés. Nous les avons retirés de l'eau, mis dans notre bateau et démontés pour voir quelle marque portait les socs, afin de pouvoir les faire rendre à leur propriétaire. Nous avons trouvé sur l'une et sur l'autre la lettre g qui nous a fait présumer qu'elles étaient du citoyen Garcin, fermier des Baumettes, d'autant plus que les Baumettes ne sont pas loin du lieu où nous avons trouvé ces fourca. Nous les avons représentés au fermier des Baumettes, au citoyen Durand fermier du mas de Grange, au citoyen Gilles ménager du mas de Gilles et à d'autres fermiers. Aucun d'eux n'a reconnu ces charrues pour leur appartenir et nous les avons retenues jusqu'à ce que leur maître les réclame. Nous nous sommes informés aux divers mas par où nous avons passé quel désastre il pouvait leur être survenu et de quoi avaient besoin ceux qui les habitaient. Rien de plus particulier.

Au mas de Rauchier, nous avons trouvé le citoyen Rauchier qui nous a dit avoir reçu le bateau qu'il nous avait chargé de lui faire envoyer par le citoyen Dumene. Etait avec lui le citoyen Ferrier, ancien droguiste avec un marin qui étoient venus exprès pour emmener à Arles ledit Rauchier. Nous informant s'il n'était rien arrivé de fâcheux au mas de Viguiier, nous avons appris qu'on s'y était procuré un bateau et qu'ils n'avoient plus essuyé de malheur depuis la mort de leur mule et nous avons vu sous le mas le bateau et sur le tas de fumier le cheval.

Au mas de Gilles, nous avons remis audit Gilles un panier plein de provisions que ce matin une citoyenne nous avoit chargé lors de notre départ de remettre audit Gilles.

Renseignements sur la caisse de mort cy-dessus :

Prenant des renseignements ça et là sur la caisse de mort que nous avons aperçue hier soir sur la chaussée vis-à-vis le mas de Morand, il nous a été dit que cette caisse contenoit le cadavre

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



d'un berger décédé au mas d'Alivon. Nous avons couru audit mas d'Alivon où nous n'avons trouvé que la citoyenne Marguerite Morand [ou Moraud], épouse du citoyen Jean Joseph agriculteur propriétaire dudit mas, laquelle interpellée s'il étoit mort quelqu'un dans ledit mas pendant l'inondation et quelles formalités avoient été remplies à ce sujet, a répondu qu'Antoine...[sic] son berger, époux de Catherine dite Sauteirau, étoit décédé le 17 du courant à sept heures du matin audit mas après une maladie de deux décades et âgé de 44 ans, que le 18, la déclaration en fut faite par devant l'officier public de Tarascon. Qu'une caisse fut apportée de Tarascon, que le mort fut porté sur la chaussée, vis-à-vis le mas de Renaud où on le déposa dans ladite caisse et où on le laissa parce qu'au même tems survint l'inondation. Interpellée pourquoi le mas d'Alivon étant situé dans le terroir d'Arles, on n'avoit pas déclaré le décès dudit Antoine par devant l'officier public d'Arles. Si la caisse et le cadavre étoient encore à ce moment sur la chaussée, si on l'avoit inhumé et pourquoi elle ne nous avoit point donné avis de tout cela le dix-neuf du courant à quatre heures et demie du soir, époque où nous passâmes au présent mas et où nous nous enquîmes d'elle ou des autres de sa famille s'il ne leur étoit rien arrivé de fâcheux, a répondu qu'on avoit cru satisfaire à la loi en déclarant le décès à Tarascon, qu'elle ignoroit si le mort étoit inhumé, que le dix-neuf nous n'avions parlé qu'à ses domestiques qui étoient aux fenêtres. Nous nous sommes portés à la chaussée et n'ayant plus trouvé la caisse ni le mort, nous sommes revenus au mas de Renaud où ledit Louis Blanc, fermier dudit mas, a dit que ce matin le fossoyeur de Tarascon étoit venu enlever le cadavre et l'emmenner à Lansac. La nuit approchant, nous sommes revenus à Arles remarquant que les eaux diminuaient qu'il étoit inutile de revenir, nous avons terminé nos opérations. Nous avons écri[t] à la mairie de Tarascon pour savoir positivement si le décès dudit berger avoit été déclaré à l'officier public et quels étoient les noms et prénoms dudit berger. La mairie de Tarascon nous ayant répondu à ce sujet, nous en avons fait part à la mairie de cette ville d'Arles, attendu que ledit Jean-Antoine Saniol étoit décédé dans la terre d'Arles.

Nous dit commissaire de police avons du tout ci-dessus fait le présent verbal que nous avons adressé aux Citoyens Maire et adjoints de cette ville. Arles, les jours, mois et an que dessus".

Le commissaire de police

Signé : Jehan

Notice sur l'Inondation d'Avignon, en novembre 1840, suivie de quelques détails sur les principales inondations qui ont désolé cette ville, depuis le treizième siècle jusqu'à ce jour, Avignon, s.d., p. 8.

Inondation de novembre 1801 qui fut inférieure de 27 centimètres à celle de 1755.

DUHAMEL, Louis, "Les inondations d'Avignon", in *Annuaire administratif, historique et statistique du département du Vaucluse*, 1887.

Inondation du Rhône en mai, novembre, décembre : niveau inférieur de 28 à 30 cm à celui de 1755, à l'ancien pont Saint-Bénézet.

Inondation de la Durance : La Durance monte en même temps à une hauteur jusqu'alors inconnue, cause de grands dommages, en passant par la porte Limbert et la porte Saint-Michel.

BM Avignon, ms 5224 : Mémoire sur l'inondation de novembre 1840 et sur les grandes inondations précédentes.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

"Cette année est marquée par plusieurs inondations en mars, en octobre, en novembre et en décembre. La plus importante est celle des 9 et 10 novembre ; son niveau ne fut inférieur que de 30 cm à celui de 1755. Les eaux de la Durance pénétrèrent en ville par les portes de Limbert et Saint-Michel. Cette inondation couvrit pendant près de 24 heures les trois quarts de la surface d'Avignon ainsi qu'une grande partie du territoire et pendant plusieurs jours les quartiers les plus bas. Les dégâts furent considérables".

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

Les 11-12 novembre : la Durance atteint 3 m à Mirabeau ; 3,42 m environ à Bonpas.

BM Avignon, ms 5342, Livre de raison de François Joseph Simon Castion, notaire de Caderousse, 1791-1828.

18 brumaire an IX [8 novembre 1801]

"L'immense quantité de pluie qui est tombé depuis environ quinze jours a fait déborder le Rhône au point qu'il est venu à fleur des chaussées les plus élevées autour de Caderousse. Il seroit certainement entré dans la ville si, au moyen des batardeaux qu'on a fait aux endroits les plus bas de la chaussée, on ne fut venu à bout de la parer heureusement car il n'auroit pas manqué de faire beaucoup de ravages comme dans le territoire où il a abatu plusieurs granges, emporté une grande partie des chaussées, beaucoup d'effets des particuliers sur toute la surface, de quantité de terre. Nota : il n'y a que très peu de terres qui aient été ensemencées en blé. On ne scait pas si elles auront souffert de l'inondation et si l'on pourra ensemencer le restant, par rapport au grain humide qui continue à régner. 7 à 8 inondations du Rhône qui se sont succédées et qui ont inondé une grande partie du territoire au moyen des crevasses faites par ces susmentionnées aux chaussées qui sont autour, n'ont pas permis de l'ensemencer en blé, cependant plusieurs particuliers l'ayant voulu tenter en février et mars, ils en ont été les dupes parce que les inondations survenues postérieurement ont non seulement engâté toutes les terres en blé mais ce de poumoule, avoine et autres denrées qu'il a falu en bien d'endroits resemer pour la troisième et quatrième fois et encore pour un grand espoir d'une decotte passable en grains, car les terres ont été abîmées dans toute la partie du territoire du côté de Louis [?]"

BM Arles, ms 380 : Papiers du notaire Vallière d'Arles

Du 22 décembre 1801, Procuration en brevet à nos députés à Paris :

"Par devant le notaire public établi pour le département des Bouches-du-Rhosne à la résidence d'Arles avec témoins sont comparus les citoyens Pierre Pomme, François Xavier Eyminy, Jean Moreau, Michel Truchet propriétaires, Jean Aubert et Jacques Ganteaume, hommes de loy demeurant en cette ville d'Arles et agissant pour et au nom des syndics et administrateurs des associations cy-après qui unissent la presque totalité des habitans d'Arles, scavoir 1° de la chaussée de Montlong, 2° de la chaussée de la Corrège et Camargue Majour, 3° de la chaussée de Fumemorte, 4° de la chaussée de Tresbon, 5° de la Grande Roubine de Montlong, 6° de la Roubine de la Triquete, 7° de la petite Roubine de Montlong, 8° de l'égout de Roquemaure, 9° des Jasses du Baron, 10° de la vidange de Fumemorte, 11° de la Roubine de l'Aube de Bouic, 12° de l'isle de Plan du Bourg dite de l'Esquinaud, 13° des arrosants de la Crau. Suivant le pouvoir contenu en l'article 6 de la délibération prise le six du courant, enregistrée au bureau d'Arles ce jourdhuy.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Lesquels ont dit que depuis l'année 1788, le malheureux pays d'Arles est accablé sous le poids des plus affreuses calamités ; que la grêle, la mortalité des oliviers et plusieurs inondations ont à diverses époques totalement dévasté son territoire. Que l'excès de ces désastres est parvenu à son comble par les inondations qui ont eu lieu en cette ville les 18 vendémiaire et 19 brumaire dernier et celles qui ont suivi dont les malheurs qu'elles ont occasionnés et occasionneront encore sont incalculables.

Que par le débordement des eaux du Rhosne, toute cette belle plaine est devenue le réceptacle des eaux supérieures et n'offre aux yeux qu'un vaste étang : que les digues et chaussées ont été emportées en divers endroits et dégradées presque partout, que des maisons dans la ville se sont éboulées et que sans le secours des bateaux, tout moyen de communication eut été perdu pour leurs infortunés habitants. Que des ponts ont été renversés, des martellières abbatues, les instrumens aratoires emportés par les eaux, que des bestiaux ont été emportés ou noyés, que des individus n'ont échappé à la mort la plus certaine qu'en grim pant sur les arbres ou sur les toits des maisons de campagne ; enfin, que tout espoir de culture est enlevé pour cette année et les suivantes aux malheureux habitants d'Arles.

Que dans cette fâcheuse circonstance, étant instant de prendre des mesures capables d'opérer le bien commun pour pouvoir remettre ce terroir en rapport et pour cela de s'adresser au gouvernement pour obtenir des secours suffisants et la décharge des contributions, les dits syndics et administrateurs persuadés qu'ils ne peuvent mieux s'adresser et confier leurs intérêts qu'à des citoyens recommandables qui indépendamment de la confiance qu'ils réunissent ont manifesté dans tous les temps le désir d'être utiles à leur patrie, par leur délibération susdattée ont nommé pour leurs députés et des dittes associations auprès du gouvernement de la R. française, les citoyens François Gibert neveu, Genest Bourret aîné, Antoine Roy Vaquières, Meiran Lagoy et Meiffren Laugier de cette commune d'Arles, dont les pouvoirs leur seront transmis par les comparoissants.

*En conséquence, ils déclarent donner pouvoir par cet acte aux dits citoyens députés susnommés de présenter au gouvernement les réclamations desdits syndics et administrateurs desdittes associations, tant sur les événements arrivés par le fait desdittes deux inondations et celles qui en ont été la suite, que sur le dégrèvement et décharge des contributions directes et indirectes, de former toute demande en secours, soit pour indemnités soit pour survenir aux réparations nécessaires pour remettre en état les possessions territoriales du dit Arles. Que pour ce faire, il leur est donné tous les pouvoirs les plus amples pour agir au nom desdittes associations ainsi qu'elles faisoient elles-mêmes par le ministère de leurs syndics et administrateurs, ne détaillant pas d'autres pouvoirs pour n'en excepter aucun. De présenter leurs mémoires, adresser pétition partout où besoin sera, choisir un conseil pour lesdits syndics et association, les priant de porter ce choix sur le citoyen Siméon Tribun qui, par ses lumières, ses mérites personnels et ses rares qualités, jouit de la confiance, de l'estime et de la considération desdits syndics de nommer un ou plusieurs deffenseurs s'il y écheoit, les substituer eux ou toute autre personne dans tels pouvoirs qu'ils trouveront bon, enfin, d'agir et représenter les dits syndics et associations dans toutes les affaires qui pourront survenir dans la suite de quelle nature qu'elles soyent et faire pour tout ce que dessus et qui en peut dépendre tout ce qu'il appartiendra, promettant d'approuver et ratifier tout ce qui sera fait par les dits députés en vertu des présents pouvoirs qui seront valables nonobstant surannalité. Obligéant &c. Fait et publié audit Arles dans notre étude l'An 10 Rép. et le premier nivôse [22 Xbre 1801]. Présents les citoyens Pascal Fabre, écrivain, et Julien Estrangin, lesd. demeurants aud. Arles, témoins requis et signé avec les comparoissants et nous, Claude Valliere notaire recevant en brevet de ce requis. Signé Pomme Eyminy Moreau Truchet Aubert Ganteaume Fabre Estrangin
Valliere not.*

Enregistré à Arles le premier nivôse an 10 reçu un franc et 18 cent. Signé Arnaud

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Nous Maire et adjoints de la commune d'Arles troisième arrondissement communal du département des Bouches du Rhône, certifions et attestons que le citoyen Valliere notaire public qui a signé cy-dessus est tel qu'il est qualifié et que foy doit être ajoutée à sa signature en cette qualité.

A Arles, en mairie, le 2 nivôse an 10 Rép^{aim} signé Michel Maire – Lammanon, sec. Adjoint".

AC Avignon, 2 D 8, délibérations du 7 octobre et 11 novembre 1801, fol. 93 et 97

Délibération du 15 vendémiaire an X (7 octobre 1801) : réparations à la Durance.

Le conseil de ville délibère que le 19 octobre, la Ville fera procéder aux enchères et à la délivrance de la réparation de la chaussée en terre de Durance.

Délibération du 20 brumaire an X (11 novembre 1801) : enlèvement du limon laissé par les eaux.
On enjoint aux habitants "de balayer et laver de suite devant leurs maisons et de faire enlever les boues et immondices qui se trouveront dans les rues à peine de 25 francs d'amende et de plus fortes peines suivant les circonstances".

AC Avignon, 1 J 7

10 vendémiaire an X (2 octobre 1801) : la Sorgue a débordé du côté de Fargues (commune du Pontet) par suite d'une trop grande quantité d'eau qui a été introduite dans le canal.

12 vendémiaire an X (4 octobre 1801) : les eaux de la Sorgue ont débordé au-dessus du parapet, inondant les terres riveraines selon le constat des commissaires envoyés sur les lieux le 3 octobre.

ADBR, 133 E 12, Procès-verbal de vérification des dommages occasionnés dans la commune de Rognes par les inondation survenues au mois de brumaire an X [novembre 1801], 7 pluviôse an X [27 janvier 1802].

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Designation du nom des propriétaires, de leurs articles correspondant au rôle forcie au 10 et des propriétés endommagées	Détail des évaluations Des pertes sur les propriétés foncières	Détail des évaluations Des pertes sur les propriétés mobilières	Cote Evalu des prop for
oct. 11			
albertas jeanbaptiste susane à perdu savoir la sémence et la récolte qu'il attendoit d'une contenance de terrain d'une hectare quarante quatre axes situés au quartier de concernade qui a été inondé pendant plus d'un mois ci	288 ^s		
l'herbe d'hiver ou fourrage d'imprés situé au même quartier et la récolte d'une terre attenant sémée en avoine ci	168 ^s		
La dégradation d'une autre portion de pres au même quartier le long d'un ruisseau du même nom ci	25 ^s		
la sémence et la récolte de deux cent quarante axes de terrain inondé au quartier des Estres ci	480 ^f		
même perte pour un terrain de quatre cent vingt axes de contenance au quartier du jas d'amour ci	840		
quarante mètres quarré de mur de clôture abattu au même quartier ci	15 ^s		
une digue formée en terre le long du ruisseau de sponcerau de la longueur de deux cent mètres	50		
la sémence et la récolte de vingt axes de terrain inondé au même quartier et de dix axes de terre emportée ou couverte de gravillage au dit quartier ci	100 ^s		
la sémence et la récolte de huit cent axes de terrain inondé au quartier du grand St-paul ci	1600 ^f		
mêmes pertes pour deux cent cin quante axes terrain inondé à capelete	500		

art 567					
Lyon Joseph					
vingt quatre mètres quarrés de murs	9 ^f	49 ^s	143 ^f	21 ^f 65	5 ^f
abbatés au quartier du légas ci	40				
art 569					
Cortoux Jacques et Ferdinand Pires					
la sémence et récolte de l'opinte	90	190	257	39	19
axes de terrain inondé au quartier du colt					
pointe ci	100				
la sémence et récolte de quatre vingt					
axes de terrain inondé au quartier de					
piécau ci					
art 573					
Lauvent Jean Joseph					
la sémence et récolte de sarras	3 ^f	3	5	75	50
axes de terrain inondé au quartier du plan					
art 576					
Pascal Jean					
la sémence et récolte de dix axes	18	40 ^f 50	59	9	4
de terrain inondé au quartier du plan	12				
dix axes de terrain emporté au	6				
même quartier ci					
les herbes d'hiver d'un pied inondé	4 ^f 50				
de la contenance de dix axes au quartier					
du portelland ci					
douze mètres quarrés de murs	3	30	37	5 ^f 60	3
abbatés au quartier de la carlabec					
art 578					
Pelegrin Etienne de Simon					
la sémence et récolte de douze	24 ^f				
axes de terrain inondé au quartier de					
la ligne de guisard ci	3				
huit mètres quarrés de murs					
abbatés au quartier du diffens	3				
huit mètres quarrés de murs					
abbatés au quartier des fontailles					
		312 ^f 30	301 ^f	76 ^f 0	34 ^f 50

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Recapitulation

	Total des évaluations des pretes sur les propriétés foncières	Montant du revenu net parti de l'article de cote des propriétaires	Montant de leur contributions foncières au 10	quotité des remises accordées sur la contribution foncière au 10
Premier Page. 1	4066	10864	16114 8	406
2	1126	1272	192 95	108 65
3	373 50	532	80 65	37
4	1316	2435	369 60	151
5	1097	2370	358 90	108
6	397	526	79 75	38
7	130 50	205	31	12
8	168	252	38 15	16
9	247 50	228	34 60	18 65
10	265 50	512	77 60	25
11	324 50	492	74 60	32
12	635 50	1010	153 15	64
13	109 50	209	31 65	11
14	200 50	487	73 75	20
15	161 56	204	30 90	16
16	380	586	88 80	37
17	142	209	31 70	15
18	166 50	247	37 45	17
19	382	538	81 60	39
	11889	23178	3510 88	1171 30

	11889	23178	3510 88	1171 30
20	208 50	257	38 95	20
21	185 50	315	47 75	18 5
22	710 50	1411	213 95	70
23	152	218	33	15
24	193	317	48	19
25	329 60	569	86 25	32 50
26	865 50	1482	224 90	86
27	810	1269	192 45	81
28	98 50	124	18 65	10
29	149 50	205	30 90	15
30	246	484	73 35	25
31	1165	1927	292 30	117
32	553	805	122 5	55 50
33	312 50	501	76	31 50
34	388	476	72 15	39
35	3073 50	7503	1138 35	307
Total joint	21329 60	41041	6219 88	2112 85

Montant des évaluations des pretes sur les propriétés foncières vingt un mille trois cent vingt neuf francs soixante centimes
Montant du revenu net partant sur les articles de la Matrice de Rolle foncière des contribuables endommagés quarante un mille quarante un francs
Montant de leur contributions foncières de l'an dix six mille deux cent dix neuf francs quatre vingt huit centimes

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Récapitulation

	Total des contributions des prestes sur les propriétés foncières	Montant de résumé net porté sur l'assiette de la cote des propriétaires	Montant de leur contribution foncière an 10	quotité des résumés accordés sur la contribution foncière an 10
Remise page 1	4066	10864	1644 8	406
2	1126	1272	192 95	108 65
3	373 50	532	80 65	37
4	1516	2435	369 60	151
5	1097	2370	358 90	108
6	397	526	79 75	38
7	130 50	205	31	12
8	168	252	38 15	16
9	247 50	228	34 60	18 65
10	265 50	512	77 60	25
11	324 50	492	74 60	32
12	635 50	1010	153 15	64
13	109 50	209	31 65	11
14	200 50	487	73 75	20
15	161 50	204	30 90	16
16	380	586	88 80	37
17	142	209	31 70	15
18	166 50	247	37 45	17
19	382	538	81 60	39
	<u>11889</u>	<u>23178</u>	<u>3510 88</u>	<u>1171 30</u>

Commune	Montant	Montant	Montant	Montant
1889	23178	3510 88	1171 30	
20	208 50	257	38 95	20
21	185 50	315	47 75	18 5
22	710 50	1411	213 95	70
23	152	218	33	15
24	193	317	48	19
25	329 60	569	86 25	32 50
26	865 50	1482	224 90	86
27	810	1269	192 45	81
28	98 50	124	18 65	10
29	149 50	205	30 90	15
30	246	484	73 35	25
31	1165	1927	292 30	117
32	553	805	122 5	55 50
33	312 50	501	76	31 50
34	388	476	72 15	39
35	3073 50	7503	1138 35	307
<u>Total général</u>	<u>21329 60</u>	<u>41041</u>	<u>6219 88</u>	<u>2112 85</u>

Montant des évaluations des prestes sur les propriétés foncières vingt un mille trois cent vingt neuf francs soixante centimes
 Montant du résumé net porté sur les articles de la Matrice de Rolle foncier des contribuables endommagés quarante un mille quarante un francs.
 Montant de leur contribution foncière de l'an dix six mille deux cent dix neuf francs quatre vingt huit centimes

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur